

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20070907-09_21_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP
Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

OPERATION VILLE VIE VACANCES 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la circulaire du 15 avril 1997 du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, du Ministre Délégué à la Ville et à l'Intégration, relative aux opérations de prévention Eté pour le XIe Plan,
- VU la délibération n°2007/I-901 du Conseil Général du 14 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré aux opérations Ville, Vie, Vacances et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'approbation des projets susceptibles de bénéficier de la subvention départementale et le versement des subventions correspondantes aux porteurs de projets,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-508 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les quatorze projets socio-éducatifs portés par les Centres socio-culturels, autres associations et les communes,
- ❖ Autorise le versement des subventions correspondantes, d'un montant total de 30 430 €, aux bénéficiaires figurant en annexe du rapport,
- ❖ Précise que la dépense de 30 430 € est inscrite au Budget Primitif 2007 et sera prélevée au Programme H011, section F, chapitre 65, fonction 51 :
 - . enveloppe 2758, nature 65734
 - . enveloppe 13512, nature 6574du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Rémy WITH